



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-28

Séance du 2 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

27/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10/04/2026

et publication du :

10/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme ALBA Mireille, Mme ANSEL Nathalie, Mme AUGER Nadia, M. BAJAUD Alexandre, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIÈRE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme CLÉMENT Elisabeth, Mme DELPECH Solange, M. DÉSERT Thomas, M. DOUAI Gabriel, M. DOUVILLE Bertrand, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, M. GUARDIOLA Damien, Mme LAHITTE Chantal, Mme LAMBRON Sophie, M. LE BIHANIC Gérard, Mme LE MINDU Isabelle, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme SABLIER Laurence, Mme SCHOUZ Anne-Laure, M. SPAGNOLO Vincent, Mme THOMAS Micheline, M. VERVIN Gaëtan

Procurations :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. PONT Damien, M. LE HÉNANFF Jean-Paul donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy

Etaient absents :**Etaient excusés :**

M. BONDON Pierre, M. LE HÉNANFF Jean-Paul

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CHAIGNON Jean-Michel

Objet : Affaires générales – Désignation d'un correspondant de défense par le Conseil Municipal

VU la circulaire du 26 octobre 2001 du Ministère de la Défense,

VU l'instruction ministérielle relative aux correspondants Défense du 8 janvier 2001,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le renouvellement des conseillers municipaux suite au scrutin du 22 mars 2026,

CONSIDERANT que chaque commune est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la mission du correspondant Défense est d'être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires de son département pour les questions de défense et de relations Armée-Nation mais aussi de sensibiliser les concitoyens aux questions de Défense.

CONSIDERANT que le mode de scrutin sera à main levée,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de désigner Monsieur PAQUET Frédéric en qualité de correspondant défense pour la commune.
- **INDIQUE** que cette désignation est valable pour la durée du mandat municipal.

La présente décision sera transmise aux autorités militaires compétentes pour information et prise en compte officielle.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 3 avril 2026



Le Maire,
Geoffroy BAX DE KEATING